

18 juin 2010



COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU CLUB DE PARIS

Le rapport annuel du Club de Paris 2009 est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

2009 a été une année de crise non seulement pour les pays industrialisés mais aussi pour les pays en développement. Bien qu'affectées par la crise, les économies émergentes et en développement ont remarquablement bien résisté, essentiellement du fait de leurs politiques macroéconomiques généralement prudentes. Les efforts d'allègement de dette ont contribué à cette bonne résistance, de même que les mesures proactives prises par la communauté financière internationale, dans le sillage du G20. De ce fait, les pays émergents et en développement présentent beaucoup moins de risques de crise de dette que dans le passé.

Le Club de Paris a néanmoins accordé des traitements de dette transparents et coordonnés à des pays débiteurs confrontés à des difficultés de paiement. En effet, plusieurs pays à bas revenus sont toujours dans l'initiative PPTTE. De ce point de vue l'année 2009 a permis des avancées significatives dans ce processus, décrites dans le rapport annuel. Concernant les pays non PPTTE, le Club de Paris a également contribué à restaurer la soutenabilité de la dette des Seychelles, qui ont depuis mis en œuvre avec succès une stratégie de réformes économiques en dépit d'un environnement économique global difficile.

Au-delà de ses activités de traitement de dettes, le Club de Paris est également très engagé dans l'amélioration de la coordination entre créanciers et développe à cet effet une politique d'ouverture à l'égard d'autres créanciers officiels et des créanciers privés de manière à approfondir le dialogue et à mettre en place les conditions de processus de restructuration de dette plus ordonnés. Il est aussi très actif dans les démarches permettant de sauvegarder la soutenabilité à long terme de la dette par la promotion de pratiques de prêt et d'emprunt prudentes en accord avec les lignes directrices développées par les institutions financières internationales et l'OCDE en la matière et par la lutte contre les créanciers procéduriers dans les pays PPTTE. Tous ces thèmes sont développés dans le rapport annuel 2009.

Enfin, pour mettre en perspective les effets des traitements du Club de Paris, ce rapport annuel fournit également une analyse de cas sur l'impact d'accords du Club de Paris passés sur la situation financière et économique de pays débiteurs, cette année avec l'exemple du Pérou.

Notes

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris sont les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. Le rapport d'activité 2009 du Club de Paris comporte trois grandes parties :

- une partie sur l'activité du Club de Paris en matière de traitement de dette au cours de l'année ;
- une partie sur l'impact des traitements de dette du Club de Paris sur la situation des pays en développement ;
- une partie sur des sujets généraux discutés en Club de Paris, principalement des sujets liés à l'actualité en matière d'endettement international.

A ces trois grandes parties s'ajoutent des annexes détaillées, en particulier sur la présentation, le fonctionnement et les principes du Club de Paris.